



Ville de Zuydcoote

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL



PROCES-VERBAL

21 Juin 2022

I- Informations diverses

Madame le Maire : « Bonsoir à tous. Je vous souhaite la bienvenue à ce troisième conseil municipal de l'année qui aura les finances pour fil conducteur avec la proposition à l'approbation du conseil municipal des comptes administratif et de gestion ainsi que du budget supplémentaire.

Mais avant, je souhaite vous informer des résultats du 2nd tour des élections législatives à Zuydcoote. Madame CUVELLIER Pierrette a recueilli 160 voix, soit 28% des votes exprimés, tandis que Monsieur Paul CHRISTOPHE a lui recueilli 409 voix, soit 72% des votes exprimés. Il est à noter que Monsieur Paul CHRISTOPHE a recueilli 53,2% des voix de la 14^{ème} circonscription et a donc été réélu Député de cette circonscription.

En outre, je souhaitais vous faire un point sur l'avancée du projet OGS dont Zuydcoote sera l'épicentre avec la Ferme Nord cette semaine étant déterminante avec la venue de l'inspecteur des sites qui remettra un rapport pour un passage en commission nationale des sites le 29 septembre. Cette labellisation implique aussi la rénovation de la ferme avec le dépôt d'un permis de construire d'ici à la fin d'année.

De plus, l'élection de Bruno en tant qu'Adjoint amène à laisser une place libre dans la commission de contrôle des listes électorales à laquelle la loi ne lui permet plus de participer. Je tiens à vous souligner l'importance de cette commission dans le cadre de la tenue des élections, la réunion de ses membres étant un préalable à la validation des listes.

La commission était initialement composée de 6 membres :

- 4 de la majorité : Mary, Bruno, Régis et Amandine en tant que suppléante,
- 2 de l'opposition : Marie et David FERYN.

De ce fait, il convient d'une part, de remplacer Bruno qui ne peut plus siéger et, d'autre part, de compléter cette liste avec 2 à 3 suppléants de la majorité et un suppléant de l'opposition si nous avons des candidats. »

Candidatures

Vanessa FINANCE - Opposition

Fabienne DELANSAY - Majorité

Madame le Maire : « Je vous remercie pour vos candidatures dont nous prenons note.

Je tenais également à vous préciser, pour ceux qui n'ont pas l'information, que le permis d'aménager délivré par mes soins ainsi que l'autorisation environnementale délivrée par le préfet ont été attaqués devant le tribunal administratif de Lille.

Il s'agit de 2 recours distinct déposés par l'Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est.

Toutefois, soyez assurés que la commune met tout en œuvre pour défendre ce dossier comme il se doit.

Cependant, cela implique un retard pour les aménagements et notamment le projet d'équipement communal mais cela n'empêche pas, contrairement à ce que certains pensent, l'aménageur de réaliser ses travaux.

Sur une note plus joyeuse, je suis heureuse de vous indiquer que les traditionnels « Boucles Zuydcootoises » du 28 mai dernier ont encore rencontré un formidable succès cette année, ces dernières avaient une saveur particulière parce qu'elles s'intégraient dans une démarche portée par la CUD de manifestations sportives afin de célébrer les 800 jours avant les JO de Paris. Ainsi, ce ne sont pas moins de 400 inscrits qui ont participé à l'un des parcours proposés.

La réussite a également été au rendez-vous pour la fête du vélo qui a eu lieu à la cabane aux délices le même jour. Cette manifestation s'inscrivant dans le cadre du mois du vélo et la venue du tour de France à Dunkerque.

La soirée théâtre proposé par Zuydcoote Animation a également rencontré une belle affluence avec une bonne centaine de spectateurs.

Je suis très heureuse de constater que la levée des contraintes sanitaires ont permis l'organisation de ces nombreuses manifestations et que le temps a été au rendez-vous pour la plupart d'entre elles.

J'espère donc que cela se maintiendra jusqu'à la fin du mois de juillet car de nombreuses autres manifestations doivent encore avoir lieu sur la commune d'ici là et je laisse le soin à Pascale de vous en présenter le planning. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Comme vous l'avez évoqué, la fin du mois de juin et le mois de juillet seront festifs et animés à Zuydcoote avec l'organisation de nombreuses manifestations au profit de nos habitants :

- Les 25 et 26 juin doit se tenir à la ferme nord, le festival « En route vers la Bonne Aventure », cet évènement itinérant qui se déroulera sur 2 jours et dans les 3 communes de Bray-Dunes, Zuydcoote et Leffrinckoucke s'implantera à la Ferme Nord de 11h à 15h, le samedi et le dimanche,
- Le 2 juillet, les enfants de l'école et l'APEEZ nous accueillent dans la cour de l'école pour la Kermesse, nous leur espérons plein succès, nul doute qu'il sera au rendez-vous,
- Les 8 et 9 juillet, se dérouleront, d'une part, la compétition de tir à l'arc des Aigles Zuydcootois au skatepark, et, d'autre part, la tournée des plages de Zuydcoote Animation, qui, le samedi soir, réunira sur scène Boris, Julie Piétri et Emile et Images,
- Le 17 juillet, les Judcoot'lussen organisent une brocante à la plage tandis que Zuydcoote Animations organise « Zuydcoote à l'ancienne », souhaitons leur meilleure météo que ce dimanche,
- Enfin, le 22 juillet, Zuydcoote Animations organise son cabaret. »

Madame le Maire : « Merci Pascale.

Vous l'avez sûrement noté, au cours des dernières semaines des travaux ont été menés sur notre commune, comme la pose de nouvelles ganivelles sur la plage et l'aménagement d'écluses Rue de la Résistance, et je laisse le soin à Johnny d'en faire la présentation. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.

Comme vous le précisez à l'instant, des travaux de mise en place de ganivelles ont eu lieu à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai.

Ces travaux diligentés par la CUD ont pour objectif de remplacer les ganivelles qui protègent nos dunes arrachaient par les tempêtes successives. Cette année, sur les conseils avisés de Bruno PRUVOST et Bart BOLLENGIER, vous constaterez, d'une part, que du côté Est de la digue, les ganivelles sont fixées à des poteaux plantés tous les 1m20 et non pas tous les 2m50 comme lors des précédentes poses, afin

de solidifier la structure et essayer de faire en sorte qu'elle passe l'hiver. D'autre part, les ganivelles à l'ouest sont implantées en oscillation avec 3 avancées qui permettent, tout d'abord, de contourner le blockhaus qui est maintenant sur la plage mais également de renforcer les végétations de hauts de plage (dunes embryonnaire et avants-dunes). Nous vous tiendrons évidemment informé des résultats de ces 2 expérimentations.

De plus, 2 écluses ont été implantées Rue de la Résistance afin de remédier aux problématiques de vitesse qui sévissent sur cette voie.

Cet aménagement, conçu en concertation avec les riverains lors d'une réunion publique le 16 septembre dernier, est le fruit d'un travail commun mené avec la CUD et le Département, il sera suivi d'autres aménagements du côté de Bray-Dunes cette fois.

Enfin, je tiens à vous informer que des travaux de reprises des trottoirs sont programmés dans les rues des Tulipes, Bleuets et Primevères durant les 3 prochaines années mais également que les travaux d'effacement de réseaux de la 2nd tranche de la rue de Roubaix sont programmés pour le dernier trimestre de l'année. Nous profiterons par ailleurs de ces travaux pour retravailler l'éclairage de cette rue ainsi que des rues de Bray-Dunes et de Wattrelos mais également les suppressions d'armoires comme sur le village. »

Madame le Maire : « Merci Johnny.

Après les travaux qui ont eu lieu depuis le début de l'année, Zuydcoote sera encore le théâtre de nombreux autres travaux afin d'améliorer le confort de vie de nos concitoyens.

Le moment semble tout trouver pour passer la parole à Béatrice afin de faire un point d'informations sur le CCAS. »

Béatrice LEMPEREUR : « Merci Madame le Maire.

La levée des conditions sanitaires nous a permis de relancer l'activité du CCAS dans la création de lien social, c'est ainsi que nous avons organisé un goûter le 20 avril dernier permettant ainsi d'une part de regrouper nos personnes âgées qui ont particulièrement souffert de solitude durant les 2 dernières années mais également de relancer l'association des « Toujours Jeunes » qui, depuis, se réunit à nouveau tous les lundis après-midi à partir de 14h30 à la Salle Robert Merle.

Le 1^{er} juin dernier, a été organisé par l'APAHM (Aide aux Personnes Agées ou Handicap Moteur) un stage d'auto-école qui a permis à 5 séniors de se remettre à niveau sur le code de la route et autres pratiques de conduite.

Enfin, je suis heureuse de pouvoir vous annoncer que le traditionnel banquet des aînés sera à nouveau organisé cette année, le 16 octobre. »

Madame le Maire : « Merci Béatrice.

J'ai entendu dire qu'après 2 ans sans banquet Béatrice nous préparait quelque chose de tout nouveau qui devrait ravir nos anciens.

Il convient maintenant de procéder à l'appel des membres, en l'absence de Charles, je propose que ce soit Amandine qui soit nommée secrétaire de séance »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Appel de Madame Amandine DEBEUSSCHER

Madame le Maire : « L'appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

II- Délibérations

1. Approbation du procès - verbal de la séance du 25 janvier 2022

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

2. Finances – Approbation du compte de gestion

Madame le Maire : « Les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics. Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses. Le compte de gestion, élaboré par le comptable, doit être conforme au compte administratif de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Je vous confirme que les chiffres et les résultats du compte de gestion 2021 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2021 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Ce compte de gestion n'appelle ni observation et ni réserve sur la tenue des comptes. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

3. Finances – Approbation du compte administratif

Madame le Maire : « Avant de donner la parole à Jean-Noël, qui va vous présenter le Compte Administratif 2021, je voudrais simplement rappeler les résultats :

Excédent de fonctionnement cumulé : 425 831,97 €,
Excédent d'investissement cumulé : 112 776,30 €,
L'excédent global cumulé fin 2021 est donc de 538 608,27 €.

Je vous rappelle que l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe selon lequel dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit un Président de séance autre que le Maire. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Je vous propose d'élire Bruno DIMPRE, Président de la séance pour cette question. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

Madame le Maire : « Enfin, avant de lui donner la parole, je tiens à nouveau à saluer le travail de Jean-Noël en tant qu'adjoint aux finances, les épargnes que je vous ai annoncé à l'instant, sont le fruit de son travail important en matière financière.

Lors de la campagne de 2020, il m'avait déjà annoncé qu'il débiterait le mandat avec nous en tant qu'adjoint mais qu'il ne ferait que quelques temps pour passer la main à Bruno, ces contraintes professionnelles ne lui permettant pas de poursuivre, et je le remercie d'avoir accepté de faire ce passage de témoin qui a permis à Bruno de prendre en mains le budget de la commune avec bien plus de facilités. »

Bruno DIMPRE : « Merci Jean-Noël pour cette présentation et pour ton implication. »

Sortie de Madame le Maire pour le vote.

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

Madame le Maire : « Je voudrais encore remercier Jean-Noël, comme tu l'as dit ce sont de nombreuses années passées ensemble. On se rappelle encore le début du mandat où on est arrivés et avons constaté que les caisses étaient vides et que la CUD nous sortait des factures de plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'euros.

Ton travail nous a permis de faire de nombreuses économies. »

4. Finances – Affectation des résultats

Madame le Maire : « Je voudrais également souligner les efforts réalisés au quotidien par les Elus et les services pour rendre un service public de qualité en rationalisant et économisant les moyens. C'est un challenge au quotidien.

Je laisse le soin à Bruno de vous exposer la présente délibération d'affectation des résultats. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.

En effet, avant de les reprendre dans le budget de la commune, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2021.

Je vous propose donc d'approuver l'affectation suivante :

- Report de l'excédent d'investissement (article 001 recettes d'investissement) pour 112 776,30 €,
- - Report du solde de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (article 002 recettes de fonctionnement) pour 425 831,97 €. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

5. Finances – Approbation du budget supplémentaire 2022

Madame le Maire : « Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Je laisse à nouveau le soin à Bruno de vous présenter le budget supplémentaire. »

Présentation du budget supplémentaire par Bruno.

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

6. Finances – Admission en non-valeur

Madame le Maire : « L'admission en non-valeur est demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable. La non-valeur n'éteint pas la créance vis-à-vis du débiteur. Elle relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne décharge pas le comptable, le juge des comptes pouvant estimer que des possibilités de recouvrement subsistent. Inversement, le refus de la collectivité d'admettre en non-valeur ne peut empêcher le juge des comptes de décharger la responsabilité du comptable.

Je laisse le soin à Bruno de présenter cette délibération. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.

Il existe 2 causes justifiant la demande d'admission en non-valeur par le comptable public :

- L'admission en non-valeur, lorsque malgré les poursuites engagées par le comptable, les créances ne peuvent être recouvrées. Les créances sont alors inscrites au compte 6541 et sont appelées créances irrécouvrables,
- L'admission en non-valeur lorsque les créances ont été annulées par décision d'une juridiction qui s'impose à la collectivité, par exemple celles de la Banque de France. Les créances sont alors inscrites au compte 6542 et sont appelées créances éteintes.

Concernant le cas qui nous intéresse, il s'agit de créances de cantines et d'études estimées à 271€ datant de 2013 et 2014 que la Banque de France a annulées pour surendettement du créancier, je vous propose donc de les admettre en non-valeur. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

7. Vie associative – Subvention aux associations

Madame le Maire : « Je profite de cette délibération pour rappeler ô combien la vie associative est capitale au dynamisme de notre commune nous en avons été témoins lors de l'annonce du planning des manifestations par Pascale, et je tiens à remercier l'action des bénévoles, adhérents et administrateurs d'association.

Je laisse le soin à Pascale de vous présenter cette délibération. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser la présence de 2 coquilles dans la délibération avec d'une part l'absence d'un « r » à courtil des simples et la présence d'un « u » en trop au long Zuydcoote.

Pour compléter les propos de Madame le Maire, l'action des associations est primordiale à la vie d'un village comme Zuydcoote, c'est pourquoi la municipalité consacre de larges parts de son budget au financement de ces associations.

De plus, je souhaite également rappeler que la commune n'accompagne pas les associations que financièrement. En effet, la municipalité n'hésite pas à mettre à disposition locaux, matériels et personnels gracieusement pour l'organisation des événements.

Toutefois, en ce qu'il s'agit de l'accompagnement financier, il convient de présenter les subventions ou augmentation de subventions pour 2022.

En effet, pour rappel, nous avons délibéré le 7 avril dernier pour accorder des subventions aux associations qui en ont fait la demande, mais il s'avère que des demandes tardives et des compléments de dossier nous ont amené à réétudier certains montants.

Ainsi, je vous propose de fixer les montants des subventions aux associations comme suit :

- L'aigle Zuydcootois : 1 250 €,
- Le couteil des simples : 400 €, soit une augmentation par rapport à l'octroi initial de 150 €,
- Le lounge Zuydcoote : 250 € ;
- Zuydcoote Animations : 25 000 €, soit une augmentation par rapport à l'octroi initiale de 12 500 €. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Unanimité

Exception faite de Pascale, Fabrice et Jean-Noël pour les associations qui les concerne.

8. Intercommunalité – Présentation du rapport de la CRC

Madame le Maire : « Pour son rapport annuel 2022, la Cour des Comptes a souhaité, à partir d'un échantillon de contrôles de communes et d'établissements publics locaux réalisés dans les Hauts-de-France, analyser les effets des dispositions prises par les délégants et leurs délégataires face à l'arrêt de leurs activités et/ou aux restrictions sanitaires et mesurer leurs impacts sur l'utilisateur. »

C'est dans le cadre de cette enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public, que la Chambre régionale des Comptes (CRC) Hauts-de-France a examiné les comptes et la gestion de la communauté urbaine de Dunkerque, et plus particulièrement les délégations de service public de l'exploitation du palais des congrès "le Kursaal" et de la patinoire "Michel Raffoux".

Conformément à l'article L 243-6 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives a été présenté au conseil communautaire de la Communauté urbaine du 27 avril 2022.

L'article L. 243-8 du code des juridictions financières précise que le rapport d'observations définitives que la CRC adresse au président d'un EPCI « est également transmis aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ». »

Il est en conséquence proposé de prendre acte de ce rapport. »

Unanimité

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Madame le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, nous allons traiter les questions posées par l'opposition. »

III- Questions de l'opposition

- 1- La rue de Valenciennes va-t-elle être mise en sens unique de circulation dans sa partie plage, comme c'était le cas les années précédentes ? Car avec les premiers beaux jours, les stationnements sont déjà anarchiques dans la rue et la circulation à deux sens devient difficile.

Madame le Maire : « L'arrêté plaçant la rue en sens unique a été transmis à la CUD avec une prise d'effet au 15 juin 2022.

La mise en place du sens unique a dû être faite ce matin par les services communautaires. »

- 2- La mairie a-t-elle les résultats de l'enquête publique concernant l'agrandissement de la dune Marchand ? Nous avons trouvé le rapport du commissaire enquêteur mais rien de plus.

Madame le Maire : « L'avis et les conclusions du commissaire enquêteur ne nous ont pas été notifiées par le tribunal ou la DREAL. Toutefois, Vincent a réussi à se les procurer et pourra vous les transmettre si vous le souhaitez.

En tout état de cause, l'avis du commissaire est favorable et la décision est maintenant entre les mains du préfet. »

- 3- La rue de Général de Gaulle a été entièrement refaite . Or, toujours pas de voie cyclable matérialisée à la peinture ni de sas vélo devant les feux tricolores...La municipalité n'a-t-elle pas son mot à dire lors des réfections de voiries, même s'agissant de celles relevant du département ? C'est pourtant bien la Mairie qui signe les arrêtés de circulation et les autorisations de travaux ? L'existence de la voie verte ne doit pas signifier que cela suffit. Pour atteindre cette voie verte, les cyclistes doivent forcément emprunter d'autres rues. Hélas, les deux artères principales de Zuydcoote (De Gaule et Résistance/RD60) ont été refaites récemment, sans tenir compte de ces considérations, pourtant dans la loi. C'est vraiment dommage, une nouvelle fois.

Madame le Maire : « Tout d'abord, l'article L. 228-2 du Code de l'environnement, issu de la Loi « LAURE » prévoit en effet que, je cite : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. » Toutefois, vous noterez que la notion de rénovations apparaît plutôt floue. La jurisprudence administrative a donc éclairé cette notion en précisant qu'il était nécessaire qu'il y ait une certaine « consistance » dans les travaux. Or, les travaux qui ont eu lieu n'ont pas été des travaux de réfection de voirie mais la simple pose d'une sorte d'enduit, ce qui explique qu'ils ont été menés en 1 journée.

Je souhaite également vous rassurer sur le fait que, dans le cadre de la réalisation de voirie dans la zone d'aménagement, je suis particulièrement attentive au respect de cette loi. Les cyclistes pourront donc se promener aisément dans le nouveau lotissement une fois celui-ci finalisé.

Ensuite, je tiens à préciser détenir les pouvoirs de police sur son territoire, notamment en ce qui concerne l'utilisation du domaine public, au nom de l'état.

Il assure d'une part la gestion du domaine public et, d'autre part, le maintien de l'ordre public au nom de l'état et ne peut donc utiliser ces compétences afin d'en faire un moyen de pression à l'encontre des institutions.

Si vous souhaitez davantage de précision notamment sur la distinction entre arrêté de circulation, qui concerne la voirie, et autorisation de travaux qui concerne l'urbanisme et aucunement la voirie, je vous encourage à vous rapprocher de Vincent.

Ensuite, la CUD pilote un plan vélo sur l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi, nous avons été approchés il y a quelques temps afin de réaliser un sas vélo au carrefour des rues du Général de Gaulle

et de la résistance, le dossier est en instruction car les services communautaires doivent rencontrer chaque commune sur ce sujet. »

- 4- Nous avons commencé à regarder le PLU soumis à enquête publique. Par rapport à l'actuel PLU, les hauteurs de construction ont globalement évolué pour l'ensemble de la commune. C'est la volonté de la collectivité de densifier l'habitat et lutter contre l'extension urbaine, et nous y sommes globalement favorables. Cependant le passage de R+1+combles (PLU actuel) à 9 m, voire 12 m de hauteur de construction dans certaines zones du village pourrait à terme changer complètement la physionomie de certains quartiers, créer de la spéculation foncière. Ne serait-il pas approprié d'informer plus précisément les habitants de ces changements, et des orientations du PLU en général. Le dossier est très lourd et volumineux, il mériterait de nombreuses explications pour que la population puisse s'en emparer et donner un avis éclairé. N'est-il pas possible de revoir plus finement le maillage des hauteurs dans le village ?

Madame le Maire : « J'entends la remarque que vous me faite mais je suis surprise car à ce jour la seule modification des hauteurs maximales de construction entre l'actuel PLU et le futur PLUiHD concerne les immeubles de la plage dont la hauteur passera de 12 à 9 mètres. En ce qui concerne les autres zones de la commune, les hauteurs maximales sont rigoureusement identiques.

De ce fait, je n'ai pas grand-chose d'autres à vous répondre sur ce sujet.

S'agissant de votre demande de présentation, je relais à la CUD pilote de la compétence planification sur le territoire. »

Vanessa FINANCE et David FERRYIN précisent qu'ils ne sont pas contre la hauteur mais qu'il faudrait communiquer à la population qu'on ne pourra pas couper à la densification et à la construction de bâtiment plus haut.

Séance levée à 20h25.